Photovoltaïque en France : propositions d’urgence

*Note de vulgarisation des propositions effectuées par la Commission Énergie d’EELV*

Après avoir participé activement au Débat national sur la transition énergétique (DNTE) et avant d'entamer la phase législative - qui permettra de construire les véritables fondations de cette transition - EELV n'en oublie pas l'urgence qui concerne la filière photovoltaïque (PV) française.

Alors qu'en amont de la filière, EELV a été actif au Parlement européen pour protéger les fabricants existants encore en Europe, le parti écologiste souhaite désormais que des mesures d'urgences soient prises pour sauver l'aval de la filière photovoltaïque française, **segment photovoltaïque le plus générateur d'emploi en France** et qui connaît actuellement une période de crise d'une violence inédite.

Ainsi EELV propose que les mesures suivantes soient mises en applications le plus rapidement possible :

* Corriger des tarifs qui sont devenus irréalistes en raison d’un mécanisme d’adaptation trop violent pour les projets de petite et moyenne taille (jusqu’à 100 kWc).
* Remplacer les appels d’offres pour les grands projets par des tarifs d’achat : les appels d’offres sont trop compliqués, peu transparents, donnent peu de visibilité et sont donc mal acceptés par les industriels.
* Adapter les tarifs selon l’évolution réelle des coûts.
* Augmenter les quotas de volume raccordés et les suivre sur une base trimestrielle.
* Enlever la contrainte d’intégration pour les toitures existantes, parce que cette contrainte oblige souvent le maître d’ouvrage à des changements de la couverture qui ont un surcoût prohibitif.
* Garder l’obligation d'intégration au bâtiment (IAB) pour toute installation neuve jusqu’à 9 kWc et d’intégration simplifiée (IS) pour toute installation neuve entre 9 et 250 kWc.
* Supprimer la contrainte de parallélisme pour les toitures plates, c.-à-d. permettre que les modules puissent avoir une inclinaison plus important que la toiture, ce qui facilite l’évacuation de l’eau et empêche l’encrassement des panneaux. Comme la plupart des toitures plates ont un acrotère, l’impact visuel est normalement à négliger. Ceci permettrait d’ouvrir un champ application jusque-là boudé par la France qui constitue un vaste potentiel de développement à coût réduit sur le segment ‘Petit industriel et commercial’
* Enlever la contrainte de distance maximale entre panneau et couverture qui impacte la libre circulation de l’air et ainsi réduit la rentabilité du système PV
* Introduire le principe de l’autoconsommation pour des toitures jusqu’à 36 kWc : le producteur doit pouvoir consommer directement une partie de son énergie produite sans la revendre à EDF.
* Exiger un minimum d’investissements participatifs pour des grands projets.
* Encourager l’utilisation de panneaux avec une faible empreinte CO2, ce qui est calculé selon des normes qui sont internationalement reconnues.
* Limiter le risque de spéculation en limitant le temps entre sécurisation d’un niveau de tarif et réalisation effective d’un projet à 12 mois
* Partager les coûts de raccordement entre le producteur et l’opérateur du réseau ERDF (système 60/40).
* Rendre plus transparentes les listes d'attente ERDF en publiant sur internet les informations de base pour tout raccordement et limiter de ce fait tout risque de discrimination dans l’accès au réseau.

Grâce à ces mesures la filière aura une chance réelle d’évoluer vers une véritable production d'énergie décentralisée et citoyenne...en supprimant les surcoûts artificiels qui pénalisent la filière, tout en respectant les critères réglementaires essentiels à la garantie d'une production responsable et durable.

La commission énergie d'EELV rappelle que la transition énergétique ne pourra passer que par un investissement participatif massif de l'ensemble de la société. Pour décentraliser la production d'énergie, il faut aussi décentraliser les sources d'investissement.